



Ville de
Cosne-Cours-sur-Loire

Service des Affaires Juridiques

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Avis d'Appel Public à la Concurrence – A.A.P.C.

1. Identification de la collectivité qui passe le marché

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123
58206 Cosne-Cours-sur-Loire
Tél. : 03 86 26 50 00
Mail : cosne@mairiecosnesurloire.fr

2. Objet du marché

**FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE SIGNALISATION VERTICALE, PERMANENTE ET TEMPORAIRE
POUR LA COMMUNE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE – ANNEE 2024**

3. Forme du marché – Mode de passation

Procédure adaptée passée en application des articles R.2123-1-1° et L.2125-1-1° du Code de la commande publique

4. Variantes et options

Les variantes et les options ne sont pas autorisées.

5. Durée du marché ou délai d'exécution

Le présent marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification. Il est reconductible sur décision expresse pour une période d'un an, dans la limite de deux reconductions. Le représentant du pouvoir adjudicateur doit se prononcer au moins 1 mois avant la fin de durée de validité du marché ; il est considéré avoir refusé la reconduction du marché, si aucune décision n'est transmise avant ce délai.

Les bons de commandes pourront être émis jusqu'au dernier jour de la période de validité du marché.

Le délai de livraison des fournitures est l'initiative du candidat qui devra le mentionner dans l'annexe au Cahier des Clauses Particulières « Note technique ». Le délai de livraison fait partie des critères de sélection des offres.

6. Critères de sélection des offres

Valeur technique notée sur 50 %

Il sera pris en compte les caractéristiques techniques du matériel.

Le critère de la valeur technique sera évalué au vu de la « note technique » (annexe au CCP) fournie par le candidat.

Prix proposé noté sur 40 %

Le prix sera évalué selon la formule suivante : Note = 40 x (P1)/(P2)

P1 : Offre de prix la plus basse

P2 : Offre de prix du candidat

Il sera pris en compte les montants inscrits au Détail Quantitatif Estimatif.

Délai de livraison noté sur 10%

Le délai le plus court proposé s'entend par le meilleur délai proposé dans les offres.

Le délai sera évalué selon la formule suivante : Note = 10 x (D1)/(D2)

D1 : Délai le plus court

D2 : Délai proposé par le candidat

Les offres seront classées par ordre décroissant en fonction des notes obtenues pour chacun des trois critères.

7. Langue et unité monétaire

Français Euro

8. Adresse de retrait du dossier

Sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics Territoire Numériques Bourgogne Franche-Comté

<https://www.ternum-bfc.fr>

(Réf : PANNEAU24)

9. Demande de renseignements administratifs et techniques

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires, les candidats devront déposer leur demande directement la plateforme dématérialisée *Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté* www.ternum-bfc.fr. Une réponse sera alors adressée à l'ensemble des candidats ayant retirés le dossier via la messagerie de cette plateforme.

10. Réception des offres

Les offres pourront être déposées sur la plateforme dématérialisée *Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté* www.ternum-bfc.fr

Les candidats disposent d'une aide technique en ligne sur ce site.

11. Modalités essentielles de financement et de paiement

Dès la réception de la demande de paiement par la personne publique, par crédit ouvert au budget (ressources propres), paiement par virement administratif dans un délai de 30 jours.

12. Date limite de réception des offres

19 juillet 2024 à 12 heures, délai de rigueur

13. Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Dijon

22 rue Assas

21000 DIJON

Tél. : 03.80.73.91.00

14. Service auprès duquel les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus

Greffes du Tribunal de Dijon

22 rue Assas

21000 DIJON

Tél. : 03.80.73.91.02

15. Date d'envoi de l'avis à la publication

27 JUIN 2024

**Pour le Maire,
L'Adjoint délégué aux marchés publics,
Gilbert LIENHARD.**

